MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la septième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 5 août 2018, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale
	Mme	Sylvie Chaput	Secrétaire-trésorière adjointe
Absence motivée :	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019

4. Rapport financier - Comptes à payer - Transferts budgétaires

5. Rapport de l'inspecteur

6. Période de questions

7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Activité d'accueil des nouveaux résidents
   c) Entente intermunicipale en matière de prévention incendie sur le territoire de la MRC des Maskoutains
   d) Adoption du règlement numéro 2019-02 concernant les distances séparatrices en concordance avec le schéma d'aménagement révisé (SAR)
   e) Offre de service – Formation Sécurité civile – Regroupement municipal
   f) Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrats – Modification de la personne désignée
   g) Vacances de l'inspecteur en bâtiment – Ajout d'une personne désignée
   h) Avis d'élection – Vacance au poste de conseiller no 2 – Démission de Mme Marie Eve Leduc
   i) Demande de dérogation mineure – 381 rue Lamoureux

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbaux de la RARC
   b) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
    b) Procès-verbaux de la MRC
    c) Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (phase II) 2012-2022
    d) Nettoyage d'un fossé de chemin Rang Fleury

11. Loisirs et culture
    a) OTJ St-Bernard inc. – Conciliations bancaires de mai et juin 2019
    b) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de juin 2019
    c) Achat de caméras de sécurité – Pavillon des loisirs
    d) Offre de services pour l'entretien et le déneigement de la patinoire
    e) Appel d'offres pour la surveillance au pavillon

12. Autres sujets
   a) Demande de don – Fondation Maison l'Alcôve
   b) Projet agriculture urbaine pour l'automne
   c) Demande d'appui - Maintien d'un service de garde dans la Municipalité de Saint-Simon
   d) Demande de don – Fondation du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS)
   e) Demande de don – Centre régional d'animation du patrimoine oral (CRAPO)

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019.08.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019

2019.08.02 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019 tel que déposé.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 juillet 2019 ont été déposés au conseil.

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2019.05.13 a octroyé un contrat de remplacement des ponceaux du 4e rang et du 5e rang;

Compte tenu que lors de la réalisation des travaux de remplacement du ponceau du 4e rang et du 5e rang, des travaux supplémentaires ont nécessité des dépenses additionnelles;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.03 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de ratifier les dépenses additionnelles pour le remplacement des ponceaux du 4e rang et du 5e rang.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE		
CONCILIATION BANCAIRE		
AU 31 JUILLET 2019		
Solde au compte courant (54 11100 000) au 30 juin 2019	**107 962.26 $**	
Dépôts	37 616.96 $	
Déboursement de la subvention pour le ponceau du rang Fleury	86 181.00 $	
Déboursement du prêt - réseau d'égout	- $	
Transfert de l'épargne à terme		
Revenus d'intérêts/ristourne	684.38 $	
Total des revenus	**124 482.34 $**	
Moins:		
Déboursés	(83 732.40) $	
Salaires	(12 814.84) $	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(837.64) $	
Placement à l'épargne à terme		
Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(35.00) $	
Remboursement du fond de roulement		
Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt	- $	
Total des déboursés	**(97 419.88) $**	
Solde compte courant		**135 024.72 $**
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 juillet 2019	135 024.72 $	
Plus : dépôt en circulation	- $	
Total	**- $**	
Preuve		**135 024.72 $**
<u>Bilan au 31 juillet 2019</u>		
Solde au compte fonds d'administration	135 024.72 $	
Part de qualification	5.00 $	
Épargne à terme - Fonds d'administration	480 489.29 $	
Épargne à terme - Fonds de roulement	80 853.47 $	
Grand total	**696 372.48 $**	
Remboursement de la dette au 31-07-2019		
Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	2 331 900.00 $	
Remboursement du capital		
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**2 331 900.00 $**	

2019.08.04 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de juillet 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'août 2019 tel que soumis pour un montant total de 96 814,86 $;

5. <u>Rapport de l'inspecteur</u>

Les rapports de *Gestim inc.* ainsi que les rapports des permis émis en juin 2019 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

6. <u>Période de questions</u>

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2019.08.05 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 40 000,00 $ du compte avec opérations au compte Avantage entreprise.

b) Activité d'accueil des nouveaux résidents

CONSIDÉRANT que le Plan d'action de la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville prévoit des moyens d'accueillir les nouveaux résidents, dont la remise d'un panier-cadeau et l'invitation au brunch de la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT que le conseil a résolu d'organiser une activité d'accueil en septembre à partir de l'année 2018 en remplacement du brunch de la Fête nationale (résolution no 2017.12.10) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité invitera les nouveaux arrivants de l'année (du 1er juillet 2018 au 31 juillet 2019) à une activité d'accueil, le samedi 21 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.06 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transmettre une lettre d'invitation personnalisée à tous les nouveaux résidents, de faire l'achat des produits nécessaires à l'activité d'accueil des nouveaux résidents qui aura lieu le samedi 21 septembre ;

DE REMETTRE un panier-cadeau de produits locaux d'une valeur approximative de 25 $ aux nouveaux arrivants présents à l'activité tel que décrit dans le Plan d'action de la Politique de la famille.

c) Entente intermunicipale en matière de prévention incendie sur le territoire de la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2018, la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres ont signé une entente en matière de prévention incendie sur le territoire de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT que ladite entente est d'une durée de 2 ans et vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a présenté une offre de services *Programme maskoutain en gestion prévention* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître l'intérêt des municipalités intéressées à renouveler cette entente ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recevra ultérieurement un projet d'entente pour lequel elle devra donner son accord ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.07 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'informer la MRC des Maskoutains de son intention de renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie sur le territoire de la MRC des Maskoutains et de connaître les coûts et les modalités ; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

d) Adoption du règlement numéro 2019-02 concernant les distances séparatrices en concordance avec le schéma d'aménagement révisé (SAR)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté le règlement de zonage numéro 2017-02 afin de diviser le territoire en zones, en vue de contrôler l'usage des terrains et des bâtiments, ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de ce règlement le 15 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 18-509 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et corrections techniques) est entré en vigueur le 6 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'application de ces nouvelles dispositions, il s'avère opportun de clarifier les dispositions concernant l'ajout ou l'agrandissement d'une installation d'élevage dérogatoire protégée par droits acquis ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité adopte des normes visant à se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Mario Jussaume qui a déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que, suite à la publication dans les délais prescrits par la Loi d'un avis aux endroits habituels ainsi que dans le journal municipal du mois de juin, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 août 2019 à 19 h 00 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.08 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2019-02 amendant le règlement de zonage numéro 2017-02 afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en concordance au schéma d'aménagement révisé (Règlement 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains).

e) Offre de service – Formation Sécurité civile – Regroupement municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit tenir annuellement différents types de formation et d'exercices pratiques visant à permettre aux différents intervenants d'urgence de développer leur savoir-être et leur savoir-faire dans le cadre du plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que la firme Prudent a transmis une offre de service en date du 19 juin 2019 dont les coûts seront partagés entre les Municipalités de Saint-Hugues, de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.09 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme *Prudent* afin de réaliser une formation en sécurité civile à l'automne 2019 pour un montant avant taxes de 1 916,67 $.

f) Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrats – Modification de la personne désignée

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a engagé Mme Émilie Petitclerc à titre de directrice générale;

CONSIDÉRANT que les annexes de la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrats* désignent la personne désignée comme étant la directrice générale en poste;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.10 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de modifier les annexes de la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrats* et d'y inscrire le nom de Mme Émilie Petitclerc.

g) Vacances de l'inspecteur en bâtiment – Ajout d'une personne désignée

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a renouvelé pour deux ans les services d'inspection municipale de la firme Gestim par sa résolution 2017.10.10;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a nommé le nom des inspecteurs de la firme Gestim par sa résolution 2018.03.11;

CONSIDÉRANT que la remplaçante nommée par la firme Gestim durant les vacances de Monsieur Alexandre Thibault, l'inspecteur habituel, n'est pas nommée par cette résolution;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.11 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir les services de Madame Caroline Beaucage de la firme Gestim pour l'application des règlements de la municipalité et la signature des permis.

h) Avis d'élection – Vacance au poste de conseillère no 2 – Démission de Mme Marie Ève Leduc

ATTENDU que le mandat du conseillère numéro 2, Mme Marie Ève Leduc, a pris fin le 10 juillet 2019 à 15 h 16, date de la remise de sa lettre de démission à la directrice générale ;

ATTENDU que ce 5 août 2019, un avis de vacance du poste de conseiller numéro 2 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à la présente séance du conseil ;

ATTENDU que la vacance au poste de conseiller numéro 2 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

ATTENDU que le poste de conseiller numéro 2 doit être comblé par une élection partielle ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller numéro 2 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 20 octobre 2019.

i) Demande de dérogation mineure – 381 rue Lamoureux

CONSIDÉRANT que la demande dérogation consiste à l'ajout d'une remise de 10' X 14' (13 mètres carrés) en remplacement d'une remise de 8' X 10' (7.4 mètres carrés);

CONSIDÉRANT qu'un garage de 28' X 38' (98.8 mètres carrés) est déjà présent sur le terrain;

CONSIDÉRANT que le règlement 2017-02, article 7.4, stipule que la superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires, lorsque situé en périmètre urbain, est de 90 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire pour permettre une superficie totale de 111,8 mètres carrés pour l'ensemble des bâtiments accessoires, soit 21.8 mètres carrés supplémentaires que la norme prescrite.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recommande au conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michauville d'accepter la demande considérant que cet agrandissement ne cause aucun préjudice ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.12 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 381 rue Lamoureux qui consiste à permettre l'ajout d'une remise de 10'x14' (13 mètres carrés), selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC

Le procès-verbal du mois de juin 2019 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) ont été remis aux membres du conseil.

b) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

Point reporté.

9. Transport

a) Nouvelle programmation de travaux – TECQ 2019-2023

Point reporté.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal de juin 2019 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

c) Programme de traitement des matières organique par biométhanisation et compostage (Phase II) 2012-2022

Point reporté.

d) Nettoyage d'un fossé de chemin – Rang Fleury

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage du fossé de voie publique doivent être effectués entre les lots 2 708 155 et 2 709 331 situés sur le rang Fleury suite à une demande d'un propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux de nettoyage d'un fossé de voie publique est réparti entre les propriétaires concernés et la municipalité selon les pourcentages et les modalités de paiement établis au Règlement 2016-01 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.13 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'organiser une rencontre d'information avec les propriétaires des lots concernés afin de les informer de la problématique et des coûts qu'ils auront à débourser pour les travaux de nettoyage du fossé de chemin visé.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Conciliations bancaires de mai et juin 2019

La directrice générale dépose les conciliations bancaires de mai et juin 2019 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Conciliation de mai 2019

Solde au compte 1er mai 2019	19 144,79 $
Revenus	7 567,95 $
Dépenses	(8 516,10 $)
Solde au compte au 31 mai 2018	18 196,64 $
Chèques en circulation	(5 944,96 $)
Montant disponible	12 251,68 $

Conciliation de juin 2018

Solde au compte 1er juin 2018	18 196,64 $
Revenus	18 660,55 $
Dépenses	(12 902,39 $)
Solde au compte au 30 juin 2018	23 954,80 $
Chèques en circulation	(8 092,26 $)
Montant disponible	15 862,54 $

b) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de juin 2019

Le procès-verbal de juin 2019 de l'O.T.J. St-Bernard inc. est remis aux membres du conseil.

c) Achat de caméras de sécurité – Pavillon des Loisirs

CONSIDÉRANT que le Pavillon des Loisirs est isolé de la voie publique ;

CONSIDÉRANT que la présence de caméras pourrait freiner les actes de vandalisme sur les installations municipales ;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue comprend une option d'installation de quatre (4) caméras extérieures et de deux (2) caméras à l'intérieur et une autre option de quatre (4) caméras extérieures ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.14 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de faire l'acquisition et l'installation de six (6) caméras de sécurité et d'un enregistreur auprès de Systèmes Eagle Digi Eye Inc. au coût de 2 726,10 $ plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission no 13223 ; et

De transférer du surplus accumulé non affecté le montant de cette dépense.

d) Appel d'offres pour l'entretien et le déneigement de la patinoire

Point reporté

e) Appel d'offres pour la surveillance au pavillon

Point reporté

12. Autres sujets

a) Demande de don – Fondation Maison l'Alcôve

2019.08.15 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de donner un montant de 50 $ à la Fondation Maison l'Alcôve.

b) Projet agriculture urbaine pour l'automne

Point reporté au printemps 2020.

c) Demande d'appui – Maintien d'un service de garde dans la Municipalité de Saint-Simon

CONSIDÉRANT la résolution # 120-06-2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Simon concernant la demande adressé au Ministère de la Famille pour le maintien d'un service de garde pouvant accueillir 34 enfants à Saint-Simon ;

CONSIDÉRANT qu'en 2008, à la suite de la fermeture de la caisse Desjardins, la Municipalité de Saint-Simon s'est vu offrir le bâtiment, à condition qu'il soit transformé en un projet structurant pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de projets, celui retenu a été de transformer le bâtiment en une garderie pouvant accueillir 34 enfants ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a contribué au projet de réaménagement de la caisse populaire de Saint-Simon en garderie pour un montant de 100 000 $ via le programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de nombreux investissements et efforts pour répondre aux exigences des divers paliers gouvernementaux, un permis de garderie privée non subventionné a été délivré à la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors ;

CONSIDÉRANT qu'une garderie privée non subventionnée a l'obligation de respecter la même loi et le même règlement que les Centres de la Petite Enfance (CPE) ;

CONSIDÉRANT la recherche constante de personnel éducateur formé en petite enfance par la propriétaire de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors, les ressources financières ne permettant pas d'offrir les mêmes conditions salariales et avantages sociaux qu'un CPE ;

CONSIDÉRANT que les démarches afin que la garderie l'Île-aux-Petits-Trésors soit reconnue comme étant un Centre de la petite enfance (CPE) n'ont jamais été considérées aux fins d'améliorer une offre de service équitable dans la Municipalité de Saint-Simon, comme il s'en trouve dans les municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT que faute d'éducateurs, la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors ne peux accueillir un nombre d'enfant jusqu'à sa pleine capacité de 34 places, étant donné qu'elle doit respecter les ratios éducateurs/enfants ;

CONSIDÉRANT que depuis l'ouverture de cette garderie, le service offert et donné par la propriétaire, de concert avec les éducatrices, a toujours été de très grande qualité, à la grande satisfaction des parents de la centaine d'enfants de Saint-Simon qui en ont été les grands bénéficiaires ;

CONSIDÉRANT qu'à bout de ressource, la propriétaire de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors, informe officiellement la Municipalité de Saint-Simon qu'elle cessera ses activités le 30 août 2019 ;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors viendrait gonfler une liste d'attente déjà saturée ;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors aurait un impact majeur tant par la perte d'emplois que pour la diminution des services aux familles ;

CONSIDÉRANT que les places de garderie en milieu familial subventionné à Saint-Simon sont comblées ;

CONSIDÉRANT que certains parents devraient envoyer leurs enfants dans des garderies hors de leur municipalité de résidence ou d'emploi ;

CONSIDÉRANT que certains parents pourraient se voir forcés de retarder leur retour au travail, de prendre des arrangements avec leur employeur ou de démissionner afin d'assurer la garde de leurs enfants ;

CONSIDÉRANT que cette situation aurait un impact négatif pour les finances des familles, pour l'économie locale ainsi que pour les employeurs dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT la réception d'une pétition signée par l'ensemble des parents dont les enfants fréquentent présentement la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors demandant au Gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires au maintien d'un service de garde à Saint-Simon ;

CONSIDÉRANT qu'en février 2019, le ministre québécois de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe promettait d'ajouter 13 500 places supplémentaires dans le réseau des services de garde du Québec dont 2 500 dans les installations existantes ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.08.16 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer la Municipalité de Saint-Simon pour le maintien d'un service de garde pouvant accueillir 34 enfants.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Famille ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Simon.

d) Demande de don – Fondation du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS)

Les membres du conseil ont décidé de ne pas donner suite à cette demande qui ne convient pas à la Politique de dons et commandites en vigueur.

e) Demande de don – Demande de don – Centre régional d'animation du patrimoine oral (CRAPO)

Les membres du conseil ont décidé de ne pas donner suite à cette demande qui ne convient pas à la Politique de dons et commandites en vigueur.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en juin et juillet 2019 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2019.08.17 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 20.

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN AOÛT 2019

	Total des salaires	10 603.40 $
1	G.E.S.T.I.M. (inspecteur en bâtiment - juillet)	1 140.50 $
2	Normand Laporte (rémunération membre CCU - réunion du 25 juillet 2019)	75.00 $
3	Sylvie Fournier (rémunération membre CCU - réunion du 25 juillet 2019)	75.00 $
4	Financière Banque Nationale (Remboursement du prêt - réseau d'égout)	18 693.70 $
5	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	155.64 $
6	Revenu Canada (DAS juillet)	1 886.44 $
7	Ministère du Revenu du Québec (juillet)	4 754.98 $
8	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 130.00 $
9	Entreprise S. Gaudette - Location de l'entrepôt	1 006.03 $
10	Entreprise S. Gaudette (raccordement de pompe à l'usine d'épuration)	120.10 $
11	Télébec	119.58 $
12	RIM (téléphone)	116.12 $
13	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
14	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76.35 $
15	Fond de l'information foncière (mutations)	12.00 $
16	Atelier Transition (destruction de documents)	34.49 $
17	Cabinet Maska (vidanges de juillet cabinet du parc)	183.96 $
18	La Capitale (assurance collective - août 2019)	837.64 $
19	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	601.83 $
20	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	153.80 $
21	Hydro-Québec - 390, rue Principale	479.58 $
22	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	220.51 $
23	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 371.50 $
24	RIAM (Matières recyclables)	937.86 $
25	RIAM (Matières organiques)	1 197.68 $
26	RIAM (Résidus domestiques)	2 111.56 $
27	RIAM (3e versement de la quote-part)	1 834.50 $
28	RARC (consommation d'eau du 3 juin au 2 juillet)	10 818.74 $
29	RARC (branchement aqueduc au 240 route de Michaudville) *	1 120.00 $
30	Société Mutuelle de Prévention (2e vers gestion de la prévention)	287.44 $
31	Fourniture de Bureau Denis (papeterie)	106.31 $
32	MRC des Maskoutains (serv ing. - réseau d'égout rue de l'École)	389.56 $
33	Location d'équipements Maska (location d'un fichoir égout)	93.51 $
34	Audrey Fortier (achat des cadeaux pour le brunch de la Fête Nationale)	49.75 $
35	Buropro Citation (entretien du photocopieur)	158.33 $
36	Aquatech (assistance juillet 2019)	1 153.02 $
37	Les Jardins d'Isabelle (entretien paysager en juillet)	255.24 $
38	Vacuum Drummond (vidange des boues usine juin et juillet)	1 724.62 $
39	Fastenal Canada (pièces pour entretien équipements de l'usine)	55.02 $
40	Veolia (Remplacement du rotamètre à l'usine)	700.51 $
41	Veolia (Produits chimiques - Hydrex 3223)	4 495.75 $
42	Municipalité de Saint-Jude (Asphalte froid)	840.49 $
43	Municipalité de Saint-Jude (Déneigement 2018-2019)	850.00 $
44	Municipalité de Saint-Jude (Entente incendie 1er et 2e vers - ajustement 2018)	
45	Garage Morin et Frères (changement d'huile et rotation des pneus du camion)	320.30 $
46	OTJ St-Bernard (achat de 3 drapeaux fleurdelisés)	100.00 $
47	Les Pétroles Archambault & Fils (diesel)	928.53 $
48	Ville de St-Hyacinthe (cour régionale du 1er avril au 30 juin)	543.89 $
49	Nslone Informatique (fichier Publisher corrompu - restauration à partir du back-up)	48.87 $
50	Coop Comax (peinture, pinceaux… pour abri joueurs, essieu roulotte loisirs)	495.01 $
51	Excavation JD (Remplacement du ponceau au 4e rang plus extras)	6 446.27 $
52	Michel Leblanc transport (travaux remplacement ponceau 5e rang)	2 201.77 $
53	Excavation M Leblanc (travaux remplacement ponceau 5e rang)	5 599.29 $
54	Excavation M Leblanc (travaux remplacement ponceau P'tit 5e rang)	2 504.16 $
55	Prudent - Mise en ligne du plan municipal phase 3	3 855.57 $
56	Visa - Épicerie Arpin (breuvages et collations)	45.31 $
57	Visa- Moteur électrique Bisaillon (réparation d'une pompe)	75.88 $
58	Visa - Essence camion	554.13 $
	TOTAL	**96 814.86 $**

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire	Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière